NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/524
7 mai 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 6 MAI 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 5 mai 1999, émanant du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

99-13428 (F) 110599 110599

ANNEXE

[Original : anglais]

Lettre datée du 5 mai 1999, adressée au Secrétaire général par le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le treizième rapport sur les activités du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le mettre à la disposition des membres du Conseil de sécurité.

Le Haut Représentant

(Signé) Carlos WESTENDORP

PIÈCE JOINTE

Rapport soumis au Secrétaire général par le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine

Janvier-mars 1999

1. Conformément à la résolution 1031 du Conseil de sécurité en date du 15 décembre 1995, par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre les rapports établis par le Haut Représentant en application de l'annexe 10 de l'Accord de paix et des conclusions de la Conférence de Londres sur la mise en oeuvre de la paix, qui s'est tenue les 8 et 9 décembre 1995, je soumets par la présente mon treizième rapport au Conseil.

2. Le présent rapport concerne les activités du Bureau du Haut Représentant et l'évolution de la situation survenue dans les domaines indiqués ci-après au cours de la période allant du début de janvier à la fin de mars 1999.

RÉSUMÉ

3. La mise en oeuvre de l'Accord de paix a pris un bon départ dès le début de l'année 1999, des progrès ayant été faits dans l'accomplissement des engagements pris lors de la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenue à Madrid en décembre. Une réunion d'information à l'intention des donateurs s'est tenue à Bruxelles le 2 février, et, à cette occasion, le Bureau a présenté une ventilation détaillée des dépenses que la mise en oeuvre de la paix entraînera selon ses estimations.

4. En Republika Srpska, il s'est produit un certain nombre de faits nouveaux importants, qui sont exposés en détail plus loin dans le présent rapport. Le processus de formation d'un gouvernement en Republika Srpska s'est poursuivi malgré les manoeuvres obstructionnistes délibérées du Président Nikola Poplasen. Je n'ai pas eu d'autre choix que de le relever de ses fonctions, ce que j'ai fait le 5 mars, usant de l'autorité qui m'a été conférée à la réunion de Bonn. Milorad Dodik continue d'exercer les fonctions de Premier Ministre.

5. Le 5 mars, l'Arbitre-Président, Roberts Owen, a annoncé la sentence arbitrale finale rendue concernant Brcko. Cette question est examinée plus en détail dans le présent rapport. L'annonce a d'abord été accueillie avec beaucoup d'hostilité en Republika Srpska, et a conduit le Président Radisic, Président serbe de la présidence tripartite, à boycotter les institutions communes, avec l'appui de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska. Le boycottage a été ultérieurement levé.

6. Dans la Fédération, le Ministre adjoint de l'intérieur, Jozo Leutar, a été assassiné à Sarajevo, le 16 mars, lors d'une attaque à la bombe contre sa voiture, ce qui a incité l'Union démocratique croate à boycotter les institutions communes pendant une semaine et suscité un regain d'inquiétude dans la communauté bosno-croate. Cet acte atroce fait actuellement l'objet d'une enquête, que suit de près le Groupe international de police des Nations Unies, mais les assassins n'ont toujours pas été appréhendés.

7. Au cours du mois de mars, la situation en Bosnie-Herzégovine, notamment en Republika Srpska, a été de plus en plus éclipsée par la crise au Kosovo. Les premières frappes aériennes de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie ont provoqué des réactions hostiles et même violentes en Republika Srpska, rendant indispensable le retrait temporaire du personnel international. Un certain nombre de bureaux de liaison d'ambassades à Banja Luka ont été gravement endommagés au cours d'émeutes. Ailleurs en Republika Srpska, un certain nombre de véhicules internationaux ont été attaqués. Mais, malgré les tentatives faites par un nombre relativement restreint d'extrémistes pour créer de l'agitation, la grande majorité de la population en Republika Srpska a réagi avec une louable retenue. Nous avons souligné à plusieurs reprises que la Bosnie-Herzégovine n'a rien à voir avec les événements de la République fédérale de Yougoslavie et que la Force de stabilisation n'a, elle non plus, rien à voir avec les forces de l'Alliance qui mènent des opérations contre la République fédérale de Yougoslavie. La population de la Republika Srpska semble, dans sa majorité, peu disposée à mettre en danger une paix durement gagnée en Bosnie-Herzégovine.

8. Les derniers mois écoulés ont été agités pour la Bosnie-Herzégovine. Récemment, des événements indépendants de notre volonté ont peut-être ralenti le rythme de mise en oeuvre de la paix, mais ils ne l'ont certainement pas stoppé. Je m'efforce, et continuerai de m'efforcer, dans toute la mesure possible, de maintenir le calme et de rester maître de la situation jusqu'à ce que les forces modérées puissent reprendre et intensifier leur coopération une fois qu'aura cessé le conflit au Kosovo.

COORDINATION DU DISPOSITIF CIVIL D'APPLICATION

9. Conseil de mise en oeuvre de la paix. Le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix a continué de se réunir régulièrement au niveau des directeurs politiques.

10. Le Comité directeur s'est réuni à Bruxelles le 1er février pour examiner la gestion de la situation en Republika Srpska, la mise en oeuvre du plan d'action du Groupe pour la reconstruction et le retour pour l'année 1999, le fonctionnement des institutions communes et les progrès réalisés dans l'élaboration de la loi électorale permanente.

11. La réunion tenue à Sarajevo du 17 au 18 mars a examiné les activités du Bureau dans le domaine de la législation foncière, le démantèlement des institutions parallèles et les conditions préalables à la tenue d'une conférence de donateurs. Par ailleurs, j'ai continué à organiser des réunions hebdomadaires du Comité directeur au niveau des ambassadeurs, à Sarajevo.

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

12. Institutions communes. Les nouveaux élus de la présidence de Bosnie-Herzégovine ont continué à siéger très régulièrement pendant les deux premiers mois de 1999, tandis que le Conseil des ministres n'a tenu sa première séance constitutive que le 11 février. Toutefois, l'abrupte interruption provoquée par la réaction serbe à l'annonce, le 5 mars, de la sentence arbitrale concernant Brcko a perturbé les travaux des institutions centrales pour le reste

de la période sur laquelle porte le présent rapport (les institutions communes ont maintenant repris leurs réunions, à mon initiative).

13. La présidence de Bosnie-Herzégovine (présidée par son membre serbe, M. Zivko Radisic, dont le mandat de Président va prendre fin en juin) a tenu quatre réunions de travail, qui ont toutes été marquées par la nouvelle attitude de coopération et d'ouverture que l'on constate depuis la séance constitutive tenue le 13 octobre. Indépendamment des activités de routine (ratification d'accords, accréditation d'ambassadeurs étrangers, etc.), il convient de signaler que l'accord s'est fait sur l'Initiative présidentielle tripartite concernant le retour. Cette initiative préconisait le retour immédiat de 6 000 réfugiés dans leurs lieux d'origine. Il a été créé un groupe de travail chargé d'élaborer des plans à cette fin et d'assurer, avec tous les autres organismes associés à cette tâche, la coordination des mesures à prendre. Malheureusement, les membres de la présidence n'ont jusqu'à présent donné aucune suite aux engagements pris, si bien que ce plan louable en soi n'a pas encore été mis en oeuvre.

14. Les difficultés ayant entravé la formation du Gouvernement de la Republika Srpska après les élections de septembre dernier ont retardé la nomination des représentants serbes au Conseil des ministres. Cet obstacle, de même que l'indécision de la partie bosniaque quant à l'identité de son représentant, ont été surmontés le 4 février, et la séance constitutive a eu lieu la semaine suivante, après que les membres du Conseil eurent prêté serment. Quelques mesures importantes ont été prises : la durée de la présidence a été prolongée, le rythme de rotation devenant mensuel au lieu d'hebdomadaire — mesure qui va dans le sens de l'un des principaux objectifs d'une réforme globale du Conseil — et le budget de l'État pour 1999 a été adopté. L'atmosphère de travail au sein du Conseil actuel est plus conviviale et d'un meilleur niveau qu'au sein du précédent Conseil.

15. L'Assemblée parlementaire a continué à progresser dans la mise en place de services d'appui opérationnels et efficaces. Elle a par ailleurs élu des membres à ses commissions de travail, et a continué à siéger régulièrement jusqu'au moment où ses membres serbes et bosno-croates se sont mis à boycotter les institutions communes. L'Assemblée a approuvé les membres du Conseil des ministres, adopté des amendements à la loi relative à l'immunité, élu des délégations aux organisations internationales et adopté plusieurs décisions importantes sur le plan administratif et sur le plan de la procédure.

16. La Chambre des représentants a, de son côté, adopté un hymne national pour la Bosnie-Herzégovine, lequel, fait intéressant, a reçu l'appui de tous les partis. Toutefois, par suite d'un désaccord sur le texte de la loi régissant l'utilisation de l'hymne national, celui-ci n'a pas encore été adopté par la Chambre des peuples, mais son adoption ne saurait tarder.

17. La Chambre des peuples a achevé sa mise en place en élisant un cinquième délégué croate à sa séance tenue le 25 avril. Ainsi ont été menés à bien les efforts déployés par le Bureau, en coordination avec l'OSCE, pour donner une composition plus équilibrée aux chambres hautes de la Fédération, ce qu'elles n'avaient pas à l'issue des élections de 1996. Il s'agit là d'un pas important

sur la voie de l’instauration du pluralisme au niveau le plus élevé en Bosnie-Herzégovine.

18. Le Comité permanent pour les questions militaires. Depuis la publication de mon dernier rapport, le Comité permanent pour les questions militaires n'a, de nouveau, fait que peu de progrès. La réunion prévue pour le 9 mars a été annulée en raison du boycottage des institutions communes par la Republika Srpska. Toutefois, le Bureau (conjointement avec l'OSCE et la Force de stabilisation) a prié les ministres de la défense de soumettre un rapport de situation sur l'accomplissement des engagements qu'ils avaient pris à la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenue à Madrid. Nous demanderons que les rapports qui seront présentés passent par le Comité permanent sur les questions militaires. Malgré les difficultés politiques actuelles, la première réaction de toutes les parties a été encourageante. L'objectif est de produire un rapport d'ici le début du mois de juillet et, aussi, de décider de la composition du secrétariat élargi du Comité permanent.

19. La Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. À sa dernière session, tenue les 25 et 26 février, la Cour a poursuivi l'examen d’une affaire portant sur la conformité des constitutions des entités avec la Constitution de Bosnie-Herzégovine. La Cour devait en principe se prononcer sur cette affaire à sa session suivante mais, les juges de la Republika Srpska n’ayant pas participé à l’examen de l’affaire, les deux audiences prévues pour les 29 mars et 29 avril 1999 ont dû être annulées. La prochaine audience doit avoir lieu au début du mois de juin. La situation financière de la Cour ne s'est pas améliorée depuis la publication de mon dernier rapport. L'État n'a pu s'acquitter de l'obligation qui lui incombe d'affecter à la Cour constitutionnelle des crédits budgétaires suffisants. En outre, le Fonds de contributions volontaires alimenté par les donateurs internationaux qui avait été envisagé dans la Déclaration de Madrid comme apport supplémentaire au budget de la Cour n'a pas encore été créé.

20. Loi d'immigration et d'asile. Le projet de loi de Bosnie-Herzégovine sur l'immigration et l'asile a été resoumis le 10 avril 1999 au Ministère des affaires civiles et des communications de Bosnie-Herzégovine. Le texte élaboré par le Conseil de l'Europe a été mis à jour en collaboration avec le HCR, le Conseil de l'Europe et la Commission de Venise. J'ai bien précisé au Conseil des ministres que ce texte devait être adopté et mis en oeuvre rapidement.

21. Questions relatives à la succession pour l'ex-Yougoslavie. Des réunions bilatérales avec les représentants des cinq États se sont tenues à Bruxelles en janvier, sous la présidence du Négociateur spécial pour les questions de succession, Sir Arthur Watts. Les débats ont porté essentiellement sur une nouvelle approche simplifiée, prévoyant la répartition entre les cinq États des avoirs de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie qui se trouvent déjà dans leurs territoires respectifs ou qu’ils détiennent à l'étranger.

22. Un règlement aussi "large", qui offre un moyen plus pragmatique de progresser, appelle des discussions plus poussées, mais il n'est pas possible dans la situation politique actuelle de tenir de nouvelles réunions avec les cinq États.

/...

23. Questions relatives aux frontières. Depuis la création de la Commission des frontières inter-États entre la Bosnie-Herzégovine et la République de Croatie en décembre 1998, les deux parties ont fait connaître leurs positions initiales concernant le tracé de la frontière commune et ont ensuite réalisé des progrès sensibles s'agissant de concilier leurs positions. La Commission compte achever ses travaux sur le tracé de la frontière et permettre ainsi aux deux pays de conclure officiellement un accord avant août 1999. De plus, des pourparlers se sont engagés pour instaurer un régime frontalier local pour les résidents des deux pays qui sont fréquemment amenés à passer la frontière. Les encombrements accrus aux points de passage de la frontière sur la Sava, dus tant à l'augmentation du trafic frontalier qu'à la reconstruction de plusieurs ponts, demeurent néanmoins préoccupants. Les deux pays ont été engagés à créer d'autres points de passage et à élaborer un plan global pour tenir compte de l'évolution du trafic.

24. Brcko. Durant la période à l'examen, il y a eu peu de retours de membres de la population minoritaire dans la zone de Brcko, en raison du mauvais temps hivernal et parce qu'il y a de moins en moins de maisons détruites ou vacantes à réclamer et qu'une certaine incertitude entourait le processus d'arbitrage concernant Brcko. Il n'y a guère eu de progrès dans la mise en oeuvre des trois décrets du Superviseur, qui demandait aux autorités municipales de Brcko d'autoriser le retour des non-Serbes au sein du conseil municipal, dans la police, la magistrature et l'administration et de rétablir tous les droits de propriété des propriétaires fonciers à qui avaient été appliqué l'article 17 de l'ancienne loi, aujourd'hui caduque, sur l'utilisation des biens vacants. La Fédération n'a pas non plus fait grand-chose pour permettre aux Serbes de Bosnie déplacés à Brcko de retourner dans leurs foyers d'avant-guerre dans la Fédération, en dépit des engagements pris dans la Déclaration de Sarajevo.

25. La liberté de mouvement demeure assurée dans la région administrée. La police multiethnique de Brcko a continué de coopérer avec le GIP et a travaillé de manière assez efficace, malgré de fréquents retards dans le paiement des traitements de ses officiers et agents. L'appareil judiciaire multiethnique a également continué à fonctionner malgré le soutien financier minimum qu'il reçoit du Gouvernement de la Republika Srpska.

26. Du 8 au 17 février, des membres importants de l'administration municipale de Brcko ont assisté aux audiences du Tribunal d'arbitrage à Vienne.

27. Le 5 mars, l'arbitre présidant le Tribunal d'arbitrage a rendu publique la sentence finale relative à Brcko. Cette sentence stipule que l'opstina de Brcko telle qu'elle existait avant la guerre doit devenir un district neutre dont "la totalité du territoire ... sera administré sous la forme d'un 'condominium' par les deux entités simultanément..." (par. 11).

28. Si la plupart des dirigeants politiques bosniaques et croates ont accepté les dispositions de la sentence finale, pratiquement tous les dirigeants serbes s'y sont déclarés opposés. L'Assemblée nationale de la Republika Srpska a adopté une résolution la dénonçant, et les partis politiques serbes ont manifesté quotidiennement à Brcko pour protester. Ces manifestations sont néanmoins devenues bihebdomadaires à la fin de la période à l'examen et ont fini par se transformer en rassemblements statiques.

29. Le 23 mars, durant une session extraordinaire de l'Assemblée municipale consacrée à la sentence finale, le maire de Brcko, Borko Reljic, a publiquement présenté sa démission. Il est néanmoins demeuré en fonctions pendant toute la durée de la période à l'examen.

30. Le 26 mars, deux jours après que l'OTAN a lancé ses frappes aériennes contre la République fédérale de Yougoslavie, des journalistes serbes de Bosnie se sont levés et sont sortis lors d'une conférence de presse donnée par les services du Bureau du Haut Représentant à Brcko en signe de solidarité avec la République fédérale de Yougoslavie.

31. Le 28 mars, plusieurs centaines de manifestants serbes (dont bon nombre n'habitaient pas la ville) se sont rendus devant les locaux du Bureau du Haut Représentant à Brcko et ont lancé des pierres et des oeufs sur le bâtiment, où il n'y avait personne à ce moment-là. La police multiethnique a formé un cordon pour empêcher les manifestants de s'approcher davantage du bâtiment, dont les fenêtres ont été endommagées. Le Bureau du Haut Représentant n'a pas cessé ses opérations durant cette période, bien qu'il ait réduit temporairement ses effectifs pour raisons de sécurité.

32. Questions relatives à la Fédération. La vie politique de la Fédération a été dominée par une augmentation des plaintes croates au sujet de la situation des Croates de Bosnie au sein de la Fédération et par la détérioration de la situation budgétaire. Le meurtre du Vice-Ministre de l'intérieur de la Fédération, Jozo Leutar, à Sarajevo le 16 mars, a gravement ébranlé la confiance, d'une manière générale et tout particulièrement au sein de la communauté croate de Bosnie.

33. Au début du mois de février, les organisations d'anciens combattants croates de Bosnie, qui ont des liens étroits avec l'UDC, ont lancé une campagne contre la communauté internationale en s'efforçant de promouvoir la notion d'une "Troisième entité" croate de Bosnie. J'ai réagi en prenant des mesures pour demander aux Croates de Bosnie et à leurs dirigeants de concentrer leur attention sur les problèmes réels et concrets comme la sécurité sociale, la situation économique et les préoccupations quotidiennes des familles ordinaires.

34. À la suite de l'assassinat du Vice-Ministre de l'intérieur de la Fédération, Jozo Leutar, l'UDC a proclamé un moratoire de la participation aux institutions communes, qui a duré du 22 au 29 mars, mais n'a été que partiellement appliqué.

35. Questions relatives à la Republika Srpska. La décision du Tribunal d'arbitrage concernant Brcko et la campagne de l'OTAN en République fédérale de Yougoslavie ont provoqué de fortes réactions en Republika Srpska. M. Poplasen, que j'ai démis de ses fonctions de Président, a aussi tenté d'exploiter ces événements pour renforcer la position de l'aile dure. On a assisté à une augmentation marquée de la propagande politique — émanant en particulier du Parti radical — ainsi qu'à des manifestations dans toutes les grandes villes. Mais, à quelques rares exceptions près, ces manifestations de protestation se sont déroulées dans la paix et la dignité. Les durs n'ont pas réussi à gagner du terrain contrairement à ce qu'ils espéraient. Ces événements ont ralenti la mise en oeuvre en Republika Srpska mais ne l'ont pas bloquée. M. Dodik continue

d'exercer les fonctions de Premier Ministre avec toutes les prérogatives qui s'attachent à ce poste pendant cette période d'intérim.

36. J'ai démis Nikola Poplasen de ses fonctions de Président le 5 mars. M. Poplasen avait abusé de ses pouvoirs et s'était opposé à la volonté du peuple de la Republika Srpska en entravant la mise en oeuvre des résultats des élections, en refusant de se conformer aux décisions de l'Assemblée nationale et en persistant à empêcher la formation d'un gouvernement légitime soutenu par l'Assemblée nationale. Il s'était efforcé en permanence de créer l'instabilité en Republika Srpska, mettant la paix en péril tant en Republika Srpska que dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. J'ai pris cette décision avec réticence, et seulement après l'avoir averti plusieurs fois. Je ne pouvais tolérer plus longtemps ce comportement déstabilisateur.

37. Ma décision concernant le Président Poplasen a coïncidé avec l'annonce de la décision du Tribunal arbitral en ce qui concerne Brcko. Cette décision, qui a créé un district de Brcko partagé entre les deux entités, a été largement perçue en Republika Srpska comme dirigée contre la République Srpska. Même les politiciens modérés ont exprimé leur désarroi devant ce qu'ils ont perçu comme la perte d'un lien stratégique vital entre l'ouest et l'est de la Republika Srpska. J'ai donné une conférence de presse le jour où la sentence a été rendue pour souligner qu'elle protégeait pleinement les intérêts de tous les groupes de populations et engagé les deux parties à oeuvrer de manière constructive pour exécuter la sentence dans l'intérêt des habitants de Brcko. J'ai aussi travaillé avec M. Roberts Owen et le Premier Ministre, M. Dodik, afin que la Republika Srpska demeure engagée dans le processus d'exécution, et en particulier pour expliquer aux politiciens de la Republika Srpska et à la population que la sentence préservait pleinement la continuité de la Republika Srpska. Mais il reste encore beaucoup à faire, en particulier sur les détails des annexes de la décision.

38. Les frappes aériennes de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie ont aussi eu un impact important sur la mise en oeuvre en Republika Srpska. La plupart des internationaux ont dû quitter temporairement la Republika Srpska, et les bâtiments de plusieurs ambassades, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales ont été endommagés ou détruits. Mes bureaux à Banja Luka et à Brcko sont demeurés ouverts, mais la mise en oeuvre a été paralysée. L'action en République fédérale de Yougoslavie devrait avoir un impact économique majeur sur la Republika Srpska – environ 75 % de ses exportations sont à destination de la République fédérale de Yougoslavie. Le Bureau du Haut Représentant étudie comment atténuer ces effets avec le Gouvernement de la Republika Srpska. Je crois que la situation politique et en matière de sécurité est en train de se stabiliser. Nous nous réengageons maintenant à tous les niveaux. J'ai conscience des contraintes auxquelles sont assujetties les activités de différentes organisations en raison des problèmes de sécurité, mais le Bureau a encouragé tous ceux qui étaient en mesure de le faire à revenir en Republika Srpska pour poursuivre leur important travail.

39. M. Poplasen et d'autres "durs" ont tenté d'exploiter l'émotion causée par la décision relative à Brcko et l'action de l'OTAN pour renforcer leurs positions. M. Poplasen n'a pas encore publiquement accepté ma décision de le démettre de ses fonctions. C'est ainsi qu'il continue de se présenter à la

présidence, sous le prétexte d'y travailler. Mais au-delà de son entourage immédiat, on admet généralement qu'il n'est plus le Président. Je note que les "durs" n'ont pu jusqu'ici, malgré leurs tentatives répétées, susciter les protestations populaires de masse sur lesquelles ils comptaient. Pour le moment, et jusqu'à une clarification de la situation en République fédérale de Yougoslavie, j'ai lancé un appel pour qu'il n'y ait pas de décisions politiques majeures en Republika Srpska pour le moment. Tous les partis, à l'exception du RSR, ont indiqué qu'ils acceptaient. J'ai aussi conseillé au gouvernement de M. Dodik de poursuivre ses activités courantes.

40. Durant la période à l'examen, l'Assemblée nationale a adopté un texte législatif important, la loi d'amnistie, une adoption qui satisfait en partie une exigence énoncée dans l'annexe VII de l'Accord de paix. Toutefois, M. Poplasen, qui était alors Président, a refusé de signer la loi, et celle-ci n'est donc pas encore en vigueur.

DÉMOCRATIE

41. Préparation des élections de 1999. Comme je l'ai dit dans mon précédent rapport, la Commission électorale provisoire continue à préparer les élections municipales de 1999. L'inscription des partis et des coalitions politiques, ainsi que celle des électeurs sur les listes électorales, commencera en mai. Aucune date n'a encore été fixée pour les élections municipales de 1999.

42. Réforme de la loi électorale. Le groupe d'experts nationaux indépendants est en train d'élaborer le projet de loi électorale. Pour accélérer les travaux, le Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a accepté de présider temporairement cette commission jusqu'à ce qu'un président international soit recruté par le Bureau. Le projet de loi devrait être achevé en juillet. Dans le même temps, un groupe de spécialistes internationaux des systèmes électoraux est en train d'étudier les systèmes électoraux qui seront présentés en même temps que la loi électorale.

43. Réforme des médias. La Chambre des Représentants du Parlement de la Fédération a adopté à la fin du mois d'avril l'avant-projet de loi portant création de la télévision de la Fédération. Toutes les parties sont convenues qu'une réglementation appropriée des médias électroniques s'imposait et que les lois sur la radiotélévision faisaient défaut aussi bien au niveau des entités que de l'État. Le Gouvernement de la Fédération va examiner d'urgence les observations des membres du Parlement en vue de régler au plus tôt les problèmes en suspens. Les divergences de vues sur l'article 16, qui concernaient principalement des questions terminologiques ainsi que sur l'article 71, qui traite du statut des biens de la RTV de Bosnie-Herzégovine (RTV/BH) seront étudiées avec soin avant que le projet de loi soit renvoyé selon une procédure accélérée au Parlement en vue de son adoption définitive. Les députés de la Chambre des Représentants ont également conclu que l'État devrait élaborer pour l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine une loi sur les médias en vue de la création d'un organisme de diffusion d'État et qu'en attendant, le Gouvernement de la Fédération et la communauté internationale devraient participer au financement de la RTV/BH.

44. Des pourparlers en vue de la création, en application de l'annexe 9 d'un organisme de télécommunication et de diffusion, sont en cours mais ont été ralentis par le fait que les Premiers Ministres des deux entités ne se sont pas entretenus de la question dans le cadre de la Commission des entreprises publiques, créée conformément à l'annexe 9.

45. Outre l'incertitude qui règne dans l'esprit de la majorité des citoyens de la Republika Srpska quant aux événements en République fédérale de Yougoslavie, la précarité de la situation politique en Republika Srpska explique en grande partie la détérioration sensible de la diffusion d'informations par les médias de la République et notamment l'Office de radiotélévision serbe (SRT). S'il est décevant, ce phénomène n'est nullement comparable aux excès de rhétorique incendiaire précédemment observés avant le processus de restructuration. En outre, les structures actuellement en place de la Commission des médias indépendants permettent de surveiller de près et en permanence les stations en infraction et offrent des moyens juridiques et prévoient des procédures pour faire rapidement face à toute violation du Code de diffusion.

46. La Commission des médias indépendants est désormais pleinement opérationnelle. Depuis sa création en juillet 1998, elle est devenue le centre de réglementation des médias et, en Bosnie-Herzégovine, elle joue un rôle déterminant pour tout ce qui a trait aux principaux objectifs établis par la communauté internationale dans ce domaine.

47. Plus de 200 demandes de licence de diffusion ont été déposées auprès de la Commission des médias indépendants qui a délivré des licences provisoires à plusieurs stations de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska. Le processus d'octroi de licences à toutes les stations devrait être achevé en juin.

48. Vu l'importance cruciale de son rôle d'organe chargé de l'octroi de licences et de la réglementation dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, la Commission des médias indépendants doit absolument être dotée d'une présence régionale. Les bureaux de Banja Luka et de Mostar sont désormais pleinement opérationnels, exerçant des activités de contrôle et produisant des rapports hebdomadaires. Il est prévu d'ouvrir d'autres bureaux. Pour s'implanter encore plus solidement dans la région, le Département du contrôle et des réclamations a créé six groupes consultatifs régionaux.

49. Le nouveau Code de la presse de la Bosnie-Herzégovine a été adopté comme prévu le 29 avril. Élaboré principalement par les six associations de journalistes de la Bosnie-Herzégovine lors de réunions animées par la Commission des médias indépendants, le texte définitif contient aussi les observations de la Commission et d'autres organisations internationales, dont la Fédération internationale des journalistes et le Comité mondial pour la liberté de la presse. Ce Code traduit le ferme attachement de la communauté internationale aux valeurs et principes de l'autoréglementation de la presse, en particulier à ceux qui fixent et garantissent les normes minimales de professionnalisme, lesquelles prévoient elles-mêmes une intervention réglementaire minimale.

50. Une proposition visant à créer un conseil de la presse, élaborée par la Commission des médias indépendants, a été présentée aux associations de

journalistes de la Bosnie-Herzégovine et aux principales organisations internationales s'intéressant au développement des médias. Une participation non gouvernementale et un soutien logistique limité au niveau international pendant une période de transition sont les principes fondamentaux proposés. La fondation du conseil est prévue pour la fin de l'été.

51. Il a été constitué des groupes de travail chargés d'examiner et de modifier les lois sur les questions relatives à la diffusion des médias, qui comprennent des membres désignés par les Gouvernements des deux entités. En outre, le Département juridique de la Commission des médias indépendants participe aux activités du Groupe de travail chargé de la loi électorale permanente touchant les questions ayant trait aux médias et a élaboré, pour examen, un code sur les règlements applicables aux médias lors des élections.

52. Les travaux préparatoires en vue du lancement de la campagne d’information sur les services publics ont commencé avec la prise de dispositions pour demander la réalisation d’enquêtes et la signature de contrats avec des sociétés de production locales. Il est prévu de mener une campagne énergique axée sur les divers problèmes qui se posent lors de la préparation des élections municipales qui auront lieu à la fin de l’année.

RETOUR DES RÉFUGIÉS

53. Le Plan d’action établi par le Groupe de la reconstruction et du retour des réfugiés a été exécuté immédiatement après son approbation par le Conseil de mise en oeuvre de la paix à Madrid en décembre. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne les retours proprement dits et les tâches prévues dans le Plan en matière d’espace, de sécurité et de durabilité. La structure du Groupe chargée de l’exécution du plan a été mise en place et est pleinement opérationnelle dans les limites des contraintes de sécurité imposées par les événements politiques récents en Bosnie-Herzégovine et l’évolution de la situation militaire en République fédérale de Yougoslavie.

54. Le nombre de membres de minorités qui sont rentrés au cours des deux premiers mois de l’année a presque doublé par rapport à l’année dernière (1 116). Bien qu’il ait diminué en mars (environ 600 retours par rapport à près de 1 200 l’année précédente), ce nombre a été, au cours du premier trimestre, à peu près le même qu’en 1998. Fait encourageant, les visites pour nettoyer les logements et évaluer la situation en prévision d’un éventuel retour se sont poursuivies tout au long des mois de mars et d’avril, 1 200 visites ayant été effectuées durant le seul mois de mars.

55. Le processus de retour des Serbes de Croatie résidant actuellement en Republika Srpska s’est encore ralenti et a pratiquement cessé, en partie à cause de la saison mais surtout en raison de la lourdeur et de la longueur excessive des formalités bureaucratiques en Croatie, qui ont pour effet de décourager les réfugiés éventuels. Le programme de reconstruction mis en place par le Gouvernement croate en faveur des rapatriés serbes n’a pour l’instant pas répondu aux attentes. Je suis particulièrement préoccupé par les retards pris dans la tenue des Journées consulaires croates à Banja Luka, et par la lenteur des travaux de rénovation des locaux du Consulat général de Croatie. De ce fait, les Serbes de Croatie vivant actuellement en Republika Srpska n’ont pas

accès aux documents dont ils avaient besoin pour rentrer. Le Bureau se tient en rapport avec le Gouvernement croate à ce sujet.

56. Les tâches prévues dans le Plan du Groupe de la reconstruction et du retour des réfugiés en matière d'espace ont reçu la priorité au cours du premier trimestre de 1999, le but étant de trouver des logements pour accueillir les réfugiés. Des négociations ont notamment eu lieu sur les amendements à apporter aux lois sur la propriété de la Fédération en vue d'en améliorer l'application ainsi que celle d'autres mesures. Convenablement appliquées, ces lois contribueront pour beaucoup à faciliter les retours dans des logements sociaux et à protéger les droits de propriété des personnes déplacées. Le réseau renforcé du Groupe de la reconstruction et du retour des réfugiés contribue activement à renforcer le contrôle de l'application des lois sur la propriété et à améliorer l'efficacité des interventions (notamment à Zenica, Stolac et Sarajevo). Des instruments opérationnels sont également mis en place pour encourager les retours dans les logements reconstruits ou dans ceux qui ont été évacués du fait de retours. Des fonds — encore insuffisants — ont été mobilisés aux fins de reconstruction. Une étude sera entreprise en mai en vue d'une réforme du système de propriété en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la transition vers une économie de marché.

57. La mise au point par la SFOR d'un système de suivi détaillé permettant d'améliorer la planification des retours dans la sécurité et les mesures d'alerte rapide est au nombre des réalisations à signaler dans le domaine de la sécurité. L'application de la stratégie de la MINUBH en matière de recrutement de policiers issus des minorités et de retour progresse. Le Groupe international de police de l'ONU a reçu plus de 1 700 demandes, dont 1 000 ont été jugées recevables. Jusqu'ici, le Ministère de l'intérieur de la Fédération a fait passer des tests à 119 candidats (50 % de femmes; 70 % de Serbes) qui ont été admis à l'École de police de la Fédération. La crise politique en Republika Srpska a empêché de réaliser des progrès, sauf dans la solution de problèmes techniques mineurs. À la demande du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, j'ai publié le 15 mars 1999 une décision levant de nombreux obstacles juridiques et administratifs au recrutement de policiers appartenant à des minorités dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

58. La durabilité est un problème à long terme qui nécessite des ressources et des apports techniques considérables. Le HCR et l'OSCE procèdent actuellement à une étude visant à améliorer l'accès aux fonds de retraite et leur virement. L'OSCE continue d'assurer la direction d'un programme de retour à titre prioritaire des conseillers appartenant à des minorités; certains groupes régionaux de la reconstruction et du retour des réfugiés se sont attaqués aux problèmes de santé, d'éducation et d'emploi dans les régions relevant de leur compétence et des fonds supplémentaires ont été engagés pour la remise en état des établissements scolaires, l'exécution de projets de création d'emplois qui sont intégrés à la restructuration et au renforcement des moyens institutionnels et financiers des administrations locales en Bosnie.

59. Malgré cette évolution positive, l'exécution du Plan du Groupe de la reconstruction et du retour des réfugiés s'est fatalement ressentie du nouveau paysage politique en Bosnie-Herzégovine et de la crise en République fédérale de Yougoslavie. Si le nombre de Sandjakis et de Kosovars en Bosnie-Herzégovine a

augmenté ces dernières semaines – depuis le 24 mars, environ 2 000 réfugiés albanais du Kosovo et 20 000 réfugiés du Sandjak sont venus rejoindre les 13 000 réfugiés kosovars, les deux groupes étant concentrés dans la Fédération – le risque que la crise du Kosovo ne provoque l'afflux de milliers d'autres réfugiés si la situation dans le Monténégro ou dans le Sandjak venait à se détériorer est indéfiniment plus préoccupant. Ces dernières semaines, environ 10 000 Serbes de la République fédérale de Yougoslavie, dont des réfugiés serbes de Croatie et des insoumis de Serbie, ont été accueillis en Republika Srpska (encore que les chiffres ne soient pas fiables), alors que certains Serbes de Bosnie ont décidé de rentrer chez eux ou ont opté pour le statut de personnes déplacées en Republika Srpska.

60. Les répercussions de la crise en République fédérale de Yougoslavie sur les retours ont néanmoins un caractère plus politique que pratique. On a constaté une réthorique nationaliste et une attitude hostile à la communauté internationale dans de nombreuses régions de la Republika Srpska et de la Fédération et les problèmes de sécurité ont empêché la communauté internationale de travailler dans certaines régions de la Republika Srpska pendant des semaines. Si le retour des Bosniens dans l'est de la Republika Srpska demeure impossible, il sera difficile de faire accepter localement des retours massifs dans la Fédération et cela sera d'autant plus vrai si le fardeau des récents arrivages de réfugiés s'alourdit. Le fait que les Croates de Bosnie ne sont pas venus évaluer la situation ni nettoyer les logements cette année est peut-être un signe du malaise que leur inspire le climat politique actuel dans la Fédération ainsi qu'en Republika Srpska. Toutefois, contrairement à 1995-1996, lorsqu'existait un même sentiment de méfiance à l'égard des initiatives politiques et militaires prises par la communauté internationale, il ne semble guère que les tensions interethniques s'intensifient entre les populations serbe, croate et bosniaque. Aucune multiplication importante des incidents visant les minorités en Republika Srpska n'a été signalée ces deux derniers mois et les rapatriés récents sont rentrés dans des zones particulièrement névralgiques comme Kotor Varos, Projedor et la vallée de Japra en Republika Srspka, et Rastani et Prozor-Rama dans la Fédération.

61. Malgré un recul évident, le retour des minorités pourrait avoir des répercussions moins graves que d'aucuns le prétendent. Au cours des années précédentes, la période de pointe pour ces retours n'avait pas commencé avant l'été. Il semble que de nombreuses personnes déplacées demeurent déterminées à rentrer malgré les événements récents en Bosnie-Herzégovine et dans les pays voisins. Les autorités locales dans des municipalités apparemment "dures" dans l'est de la Republika Srpska, comme Zvornik, Sokolac et Pale continuent de dialoguer avec le Groupe de la reconstruction et du retour des réfugiés en ce qui concerne les projets de retour des minorités. Étant donné que l'un des principaux objectifs de la communauté internationale lors de l'adoption du Plan du Groupe était d'aider à exaucer le voeu des personnes déplacées qui étaient prêtes à prendre des risques personnels pour rentrer chez elles en dépit des politiques nationalistes, il ne semble pas nécessaire – pour l'instant du moins – de revoir ce Plan ni l'engagement de la communauté internationale de le mettre en oeuvre. En termes concrets, pour que l'ensemble de la communauté internationale maintienne la dynamique des mouvements de retour, il faut qu'elle continue de manifester collectivement la volonté politique de lever les obstacles politiques s'opposant au retour des réfugiés, que les programmes

d'assistance soient mieux ciblés, gérés et coordonnés étant donné la compression des ressources; et qu’elle soit prête à réorienter les ressources allouées à l'aide pour faire face aux mouvements effectifs de réfugiés et à l'évolution de la situation politique sur le terrain. Il faut aussi que la vie reprenne son cours en Republika Srpska afin d'encourager un retour à la normale et montrer que la communauté internationale croit en la viabilité des retours de réfugiés.

DROITS DE L’HOMME ET ÉTAT DE DROIT

62. Si, comme indiqué ci-dessus, il y a eu une augmentation du nombre de candidats au retour qui ont pu sans incident aller évaluer la situation en Bosnie-Herzégovine, on a continué de signaler un certain nombre de cas de violence liés au retour entre janvier et mars. En janvier, le chef du Groupe international de police de l’ONU a annoncé que tous les membres de la police de Stolac seraient mis à l’épreuve pendant trois mois. Cette décision faisait suite à un examen approfondi de la police motivé par son comportement totalement inadéquat dans plus de 70 cas d’actes de violence et d’intimidation liés au retour dans la municipalité de Stolac entre mars et décembre de l’année dernière. Un certain nombre d’attaques dirigées contre des représentants de la communauté internationale et des personnes appartenant à des groupes minoritaires qui revenaient en Republika Srpska, notamment à Prijedor et Modrica, ont suivi le début des frappes aériennes de l’OTAN. Le Groupe international de police de l’ONU continue de suivre l’enquête de la police cantonale sur le meurtre de policiers croates de Bosnie victimes d’une bombe dans la région de Travnik. En février, un policier croate de Bosnie a été blessé à Travnik par un engin explosif placé sous son véhicule. Cet incident est le troisième du genre depuis l’été dernier, les précédents ayant fait deux morts. Il a avivé la tension dans la zone et a amené tous les policiers croates de Bosnie à quitter provisoirement Travnik pour une municipalité voisine.

63. Réforme judiciaire et refonte du droit. Depuis la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix à Madrid, le Bureau a continué de centrer ses efforts sur la réforme judiciaire en soulignant la nécessité d’un pouvoir judiciaire indépendant et impartial. Aucun programme de réforme judiciaire ne sera efficace en l’absence d’un corps de juges indépendants et impartiaux qui fondent leurs décisions uniquement sur la loi et sur les faits. À cette fin, le Bureau a intensifié ses efforts pour résoudre toutes les questions en suspens avant la présentation au Parlement de la Fédération d’un projet de loi relatif à une commission de sélection des magistrats. Des progrès sensibles ont été réalisés en la matière et le projet de loi correspondant devrait être soumis au Parlement avant le 30 juin 1999, date limite arrêtée à Madrid. La situation politique qui règne actuellement en Republika Srpska y a freiné les progrès, mais le Bureau continue de s’employer à élaborer une législation analogue.

64. Conformément au mandat de Madrid, je mets au point une stratégie d’ensemble de la réforme judiciaire qui sera présentée au Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix en juin. Le Bureau continue de coordonner l’application des programmes menés par les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales qui participent à la réforme judiciaire, notamment le Conseil de l’Europe et l’OSCE. En outre, il a

noué des liens utiles avec le Programme d'évaluation du système judiciaire de la MINUBH et continuera de tirer parti des connaissances spécialisées et de l'information dont celle-ci dispose.

65. Dans mon dernier rapport, j'ai relevé que les enquêtes et les poursuites concernant les crimes graves, en particulier les actes de violence liés au retour et autres types de crime organisé, avaient été considérées comme une priorité pour l'année. À cette fin, en liaison avec l'OSCE, le Bureau a continué de s'employer à renforcer dûment le ministère public au niveau de l'entité. Un projet de loi visant à garantir la désignation de procureurs indépendants et impartiaux est en cours d'élaboration aux fins d'examen par le Parlement de la Fédération. Un autre projet de loi, qui concerne des amendements à la loi sur le ministère public de la Fédération, est également à l'examen et traitera des attributions des procureurs au niveau de la Fédération, des questions d'effectifs et du rôle du Procureur de la Fédération dans les poursuites et les enquêtes menées au niveau cantonal.

66. La formation des procureurs est un objectif important du Bureau ainsi que de plusieurs organismes qui participent à la réforme de la justice. Le Conseil de l'Europe dispense actuellement une formation à des étudiants en droit et des membres des professions de la justice sur les questions ayant trait à la Convention européenne des droits de l'homme. L'OSCE formera les procureurs et la police à la conduite d'enquêtes complexes en coordination avec ABA/CEELI et le Groupe de lutte contre la corruption du Bureau. Elle insiste en outre sur la nécessité de mettre à la disposition des professionnels un plus grand nombre de textes juridiques, l'accent étant mis notamment sur la publication, pour la première fois, de commentaires juridiques ainsi que d'un recueil de la législation bosniaque. Des programmes analogues ont été entrepris dans la Republika Srpska, mais sont en suspens en raison de la crise actuelle. Une réforme y est prévue à l'avenir, au moyen de nouveaux textes de lois et d'activités de formation.

67. J'estime encourageant l'exemple récent de coopération judiciaire accrue entre les entités que constituent l'acquittement et la mise en liberté, par le Tribunal cantonal de Sarajevo, d'un Serbe de Bosnie, Miodrag Andric. Grâce au Mémorandum d'accord sur la coopération judiciaire entre les entités du 20 mai 1998, il a été possible de recueillir de nouveaux éléments de preuve qui ont mené à l'acquittement de M. Andric.

68. J'attends avec une vive inquiétude la décision de la Cour suprême de la Republika Srpska concernant le recours formé dans les affaires des sept accusés de Zvornik. Le 12 décembre 1998, le Tribunal du district de Bijeljina a condamné Nedzad Hasic, Armo Harbas et Behudin Ilusic à 20, 20 et 11 années d'emprisonnement, respectivement. Je n'ai cessé de soutenir qu'il fallait remédier aux violations des droits de l'homme des accusés de Zvornik, établies par le Médiateur pour les droits de l'homme.

69. Institutions de défense des droits de l'homme. Je demeure extrêmement inquiet de ce que les autorités de la Bosnie-Herzégovine continuent de ne pas veiller à la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la Chambre des droits de l'homme et du Médiateur pour les droits de l'homme. C'est notamment le cas dans les affaires de biens fonciers concernant des appartements achetés

par d'anciens membres de l'Armée nationale yougoslave; s'il se poursuit, le non-respect de ces décisions compromettra l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe. Toutefois, quelques progrès ont été constatés dans d'autres domaines, notamment dans l'enquête sur les responsables de la fusillade qui a fait un mort et plusieurs blessés à Mostar le 10 février 1997, menée conformément aux recommandations du Bureau du Médiateur. En outre, la période considérée a été marquée par une coopération accrue entre les agents du Gouvernement auprès des institutions de défense des droits de l'homme et ces dernières.

70. Biens fonciers. À la fin du mois de janvier, la Fédération avait mis en place un système efficace d'enregistrement des réclamations concernant les biens fonciers. Toutefois, la prise de décisions et leur mise en oeuvre sont toujours extrêmement lentes, notamment pour ce qui est des biens privés. En outre, il n'a pas été procédé à un certain nombre d'autres amendements à la législation, nécessaires pour protéger certaines catégories de plaignants qui sont vulnérables, en particulier pour veiller à ce que les appartements qui ne sont pas réclamés soient utilisés à des fins humanitaires. Pour ces raisons, j'ai repoussé de trois nouveaux mois le 1er avril la date limite fixée pour la présentation des réclamations concernant les appartements. Les négociations avec les autorités de la Fédération sur la réforme des lois et sa mise en oeuvre sont désormais constructives et il est peu probable qu'un nouveau report de cette date limite s'avère nécessaire.

71. Le Ministère des réfugiés et des personnes déplacées de la Republika Srpska a organisé à l'échelon municipal les services chargés d'enregistrer les réclamations portant sur les biens fonciers et de statuer en la matière, conformément à la loi sur les biens fonciers adoptée en décembre 1998. L'enregistrement des réclamations a commencé dans la plupart des municipalités, mais il s'opère extrêmement lentement et avec beaucoup de difficultés. Le manque de personnel sur le terrain dû à l'insécurité que suscite la crise régionale empêche les instances internationales de surveiller ce processus et d'intervenir.

72. Dans la période à venir, le Bureau s'emploiera à accélérer l'adoption d'une réforme législative traitant des appartements et des terres domaniales attribués abusivement pendant et depuis le conflit, ainsi qu'à améliorer les mécanismes de restitution des biens.

73. Éducation. Je suis profondément préoccupé par la lenteur avec laquelle est mis en oeuvre le programme de révision des manuels scolaires convenu entre les Ministres de l'éducation des deux entités en mai 1998 en vue d'éliminer les passages offensants des livres utilisés dans le primaire et le secondaire. Les Ministres en question ne se sont toujours pas mis d'accord afin de demander à leurs spécialistes d'établir des directives pour le règlement des différends concernant la terminologie de base et la suppression des passages généralement offensants. En outre, le progrès des négociations entre les Ministres sur la manière de résoudre les litiges concernant le contenu "national" de matières comme l'histoire est extrêmement lent. Bien que les discussions se poursuivent, les responsables de l'éducation de Sarajevo n'ont toujours pas, comme ils s'y étaient engagés, retiré de toutes les écoles d'ici au début de la nouvelle année scolaire les manuels considérés comme propres à attiser la haine et

l'intolérance entre les ethnies. Dans l'intervalle, le Bureau continue d'appuyer le travail de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de la Banque mondiale et d'autres instances qui s'efforcent de réformer le système éducatif en mettant en oeuvre des programmes portant sur les aspects financiers et gouvernementaux de ce système à tous les niveaux ainsi que sur la teneur de l'enseignement.

74. Société civile. Des initiatives se poursuivent afin d'encourager l'établissement d'un cadre juridique pour les organisations et fondations non gouvernementales susceptibles de contribuer à la mise en place d'une société civile viable en Bosnie-Herzégovine. Le projet de loi relatif aux associations et fondations, élaboré par des organisations non gouvernementales locales et des experts internationaux, a été mis au point, mais les négociations avec les autorités en vue de l'adoption de ce texte ne progressent pas.

75. Droits économiques et sociaux. Je demeure préoccupé par des informations faisant état de la discrimination qui continue de s'exercer dans le domaine des droits économiques et sociaux pour diverses raisons, dont des raisons politiques et ethniques. De telles pratiques privent une grande partie de la population des moyens de survie les plus élémentaires. Afin de concevoir une stratégie cohérente de prévention et d'élimination de la discrimination et d'autres violations des droits de l'homme dans le domaine des droits économiques et sociaux, le Bureau a créé un Groupe de coordination des droits économiques et sociaux composé de représentants des organisations et institutions nationales et internationales concernées. Entre autres questions cruciales, le Groupe examine des moyens de régler la question de la discrimination dans l'emploi. Il a également pour but d'amener les responsables des politiques économiques et sociales, ainsi que les donateurs et les investisseurs, à se préoccuper de l'existence d'une discrimination dans les domaines mentionnés et à prévoir des moyens de la prévenir et de la sanctionner lorsqu'ils élaborent et appliquent leurs programmes.

76. Coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En janvier, les soldats de la SFOR ont tenté d'arrêter à Foca un Serbe de Bosnie mis en examen par le Tribunal pénal international, lequel a été abattu. À la suite de cette tentative, des membres de la communauté internationale ont été victimes d'actes de violence graves. C'était la deuxième fois en un peu plus d'un mois que l'on s'en prenait à des membres de la communauté internationale, un incident analogue s'étant produit en décembre après l'arrestation d'un Serbe de Bosnie par les soldats de la SFOR.

77. Personnes disparues et exhumations. Pendant la période considérée, le Bureau s'est efforcé de préparer les exhumations à venir et les parties ont progressé dans l'identification des sites où elles auraient lieu. Je suis toutefois très préoccupé par le fait qu'au sein du Groupe de travail sur les personnes disparues, les parties se montrent fort peu disposées à partager l'information relative au sort des détenus dont on est sans nouvelles et, plus généralement, au sort des personnes disparues.

78. Restructuration de la police. Les activités de restructuration de la police ont porté essentiellement sur le recrutement et la formation de policiers appartenant à des groupes minoritaires dans la Fédération et en Republika Srpska. Dans le canton de Zenica-Doboj, 99 policiers croates ont achevé une

formation visant à permettre leur affectation à des postes réservés aux minorités dans le canton. À Sarajevo, les responsables de la police de la Fédération et la MINUBH ont sélectionné les 107 premiers candidats appartenant à des groupes minoritaires, dont 50 % sont des femmes et 70 % des Serbes, qui suivront une formation à l'École de police de la Fédération. La MINUBH dirige la rénovation de l'École, où des instructeurs de diverses ethnies familiariseront la nouvelle promotion avec un programme de formation approuvé par le GIP. Dans le canton 10 (Livno), les autorités du Ministère de l'intérieur ont refusé de désigner des candidats croates à l'École de police, et les responsables du canton 8 (Ljubuski) ont retiré la candidature des Croates précédemment désignés au motif que l'instruction de la police relevait du canton. L'assassinat du Vice-Ministre de la Fédération, M. Leutar, un Croate de Bosnie, qui a péri dans l'explosion de sa voiture à la mi-mars, a compromis encore davantage la participation des Croates aux structures de la police aux niveaux de la Fédération et des cantons.

79. Dans la Republika Srpska, les autorités du Ministère de l'intérieur ont remis, pour la première fois, une liste de près de 8 000 policiers en service. Elles ont également identifié à Banja Luka le site de la nouvelle École de police de l'entité. La MINUBH a transmis au Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska une liste de 250 candidats appartenant à des groupes minoritaires, dont 10 % sont des femmes, aux fins d'examen et de sélection.

80. En mars, j'ai utilisé les pouvoirs qui m'avaient été conférés à Bonn pour que les procédures de sélection du GIP l'emportent sur une multitude de dispositions administratives et juridiques locales qui avaient pour effet net de ralentir ou d'empêcher le recrutement de policiers appartenant à des groupes minoritaires.

81. Police des frontières. Le Bureau a rédigé un avant-projet de texte de la loi sur la police des frontières de l'État et l'a soumis au Ministère de l'intérieur de l'Allemagne pour avis indépendant. En février, le Bureau a présenté le projet sur la police des frontières de l'État au Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix et à une conférence préliminaire des bailleurs de fonds qui a eu lieu à Bruxelles. Le Bureau et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine ont poursuivi les préparatifs techniques du projet de police des frontières et défini un programme de formation, des organigrammes et des calendriers de déploiement pour cette force qui reste toujours à créer. Le blocage des institutions communes par les Serbes au début de mars a interrompu les progrès sur le front politique.

82. Liberté de circulation. Le Bureau a tenu de vastes consultations avec les ministères de l'intérieur cantonaux, fédéral et de la Republika Srpska afin de préparer le lancement de l'initiative pour un permis de conduire commun. Le document sera politiquement neutre et exempt de connotations politiques et se conformera aux normes de l'UE. Le Bureau a mené les négociations entre les représentants des organismes d'assurance des véhicules à moteur dans la Fédération et la Republika Srpska au sujet de l'accréditation des compagnies de la Republika Srpska pour la délivrance d'attestations d'assurance du type "carte verte". Les conducteurs de la Republika Srpska ne peuvent pas obtenir de carte

verte, ce qui restreint sérieusement leur possibilité de circuler librement en Europe. Le Bureau a fixé la date limite du 31 mai pour le règlement de cette question.

RÉFORME ÉCONOMIQUE ET RECONSTRUCTION

83. Conséquences des frappes de l'OTAN pour l'économie de la Republika Srpska. À la date de rédaction du présent rapport, il n'était pas possible d'évaluer précisément les conséquences des frappes de l'OTAN pour l'économie de la Republika Srpska. Les sources proches du Gouvernement de la Republika Srpska prédisent d'importantes pertes d'emplois si les frappes continuent. Le Bureau a reçu confirmation de la diminution considérable des échanges commerciaux avec la République fédérale de Yougoslavie, importations comme exportations. Étant donné qu'une proportion élevée des exportations de la Republika Srpska est réalisée avec la République fédérale de Yougoslavie, une baisse de la production provoquerait vraisemblablement des suppressions d'emplois. La diminution des importations peut aussi avoir un effet sur le budget de l'État. Cependant, comme la Republika Srpska ne prélève pas de droits de douane sur les importations en provenance de la République fédérale de Yougoslavie (en dehors d'un droit de 1 % pour frais d'administration), cet effet sera limité. Enfin, il convient d'observer qu'une dépréciation du dinar yougoslave, à laquelle il faut s'attendre en raison de l'effort de guerre des autorités yougoslaves, pourrait faire baisser sensiblement les revenus des particuliers dans la mesure où le dinar reste encore largement utilisé en Republika Srpska.

84. Conséquences de la situation politique actuelle pour l'économie de la Bosnie-Herzégovine. Malgré la situation politique actuelle, l'engagement des bailleurs de fond en Bosnie-Herzégovine n'a pas failli. Les projets en cours se poursuivent, bien que probablement à un rythme plus lent en Republika Srpska à cause des restrictions des déplacements et de la fermeture des bureaux internationaux. Les projets nouveaux n'ont pas encore subi de retards majeurs mais de nombreuses initiatives et négociations au sujet de la réforme se sont virtuellement arrêtées au début de mars à cause des événements en Republika Srpska (la révocation du Président Poplasen et l'attribution de Brcko) et du moratoire croate à la suite du décès du Ministre de l'intérieur de la Fédération. Si elle devait durer, cette situation pourrait avoir des répercussions négatives sur l'aide des bailleurs de fonds.

85. Reconstruction. Les questions d'infrastructures qui sont liées au progrès de la liberté de circulation continuent à retenir l'attention du Bureau. L'effort de reconstruction s'est poursuivi à un rythme régulier et d'importants projets sont en cours d'exécution dans tout le pays, principalement dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'eau et du logement. La remise en état des réseaux de distribution d'eau s'est concentrée essentiellement sur les petites villes et les villages.

86. La reconstruction des ponts a commencé à Gradiska et Brod. Le pont financé par la Communauté européenne à Gradiska devrait être fermé pour réparation autour de la mi-juin et les activités de déminage ont commencé. Tandis que le pont de Gradiska sera fermé, le poste frontière de Novi sera ouvert et constituera un point de passage de la première catégorie, offrant ainsi un second accès à la Bosnie-Herzégovine. La reconstruction du pont de Gradiska

devrait durer six mois. Le pont financé par USAID à Brod a été fermé pour travaux au début de février et devrait être ouvert en mai 2000.

87. Les incertitudes qui entourent la situation politique et les frappes contre la Yougoslavie ont néanmoins contribué à ralentir l'avancement de nombreux projets dans la Republika Srpska (Brcko, par exemple). Il convient de relever que l'absence de la communauté internationale en Republika Srpska à une époque où les projets sont généralement mis au point pour la période de reconstruction de l'été aura sans doute des conséquences négatives pour l'exécution des travaux en 1999. La part de la Republika Srpska a représenté environ un quart du total des travaux de reconstruction durant la période à l'examen mais il faut s'attendre à une diminution de cette proportion à cause des retards mentionnés plus haut dans la mise au point des nouveaux projets et la conclusion des accords à leur sujet.

Réforme des services d'utilité publique et application de l'annexe 9

88. Électricité. De grands progrès ont été faits au sujet de la création d'un Centre commun de coordination pour l'électricité conformément à l'accord signé le 3 novembre 1998 par les trois Elektroprivedas qui existent actuellement ("l'Accord"). L'immeuble d'ENERGOINVEST à Sarajevo (Pofalici) a été choisi comme siège du Centre créé par les Elektroprivedas; ce dernier a été enregistré en tant qu'association commerciale. Les statuts, le règlement et les besoins de main-d'oeuvre ont été mis au point et approuvés par le conseil d'administration du Centre. L'accomplissement de la première étape prévue par l'Accord pour le 31 mars 1999 a permis le déblocage, par la Banque mondiale, des fonds destinés au deuxième projet de reconstruction du secteur de l'électricité. Il est admis que certaines fonctions ne seront pas entièrement opérationnelles dès le début de l'existence du Centre. Cette situation est due principalement à l'absence d'un système SCADA et s'explique aussi par la remise en état progressive du réseau de transport à 400kV.

89. Chemins de fer. Le projet de loi sur l'Organisation des chemins de fer fédéraux de Bosnie-Herzégovine n'est toujours pas adopté. Il a été révisé avec l'aide du Bureau et il est toujours en cours d'examen. Une commission a été créée pour étudier ce texte. Elle a pour mandat de rédiger un texte acceptable et de le soumettre au Ministère fédéral des transports et des communications afin que le Gouvernement de la Fédération et le Parlement de la Fédération prennent à leur tour les mesures nécessaires. Une réunion récente avec des représentants du Bureau a montré clairement que la principale question restant à régler entre les deux partenaires dans la Fédération concernait la création d'une société unique qui serait responsable de l'infrastructure ferroviaire, au lieu des deux qui existent actuellement dans la Fédération. Cet aspect devrait en principe être réglé au prochain Forum de la Fédération. Entre temps, avec l'aide du Bureau, une coopération s'est établie entre les sociétés de chemin de fer et les Entités. Un accord a été conclu entre les Entités au sujet du matériel roulant existant, étant entendu qu'un inventaire sera fait sous la supervision de l'UIC (Union internationale des chemins de fer). La Société publique des chemins de fer de Bosnie-Herzégovine (BHZJK) a accompli un travail efficace, particulièrement pour préparer un projet qui est aujourd'hui en cours d'examen par la Banque européenne d'investissement. La Société s'est occupée

également de mettre au point le texte de ses statuts. Toutefois, la question de son enregistrement n'est toujours pas résolue et entrave clairement son activité. Il est admis qu'une nouvelle législation est nécessaire pour permettre d'enregistrer les sociétés publiques au titre de l'annexe 9 et des projets ont été rédigés à cet effet. Cependant, la paralysie de la Commission des sociétés publiques, provoquée par les incertitudes politiques en Republika Srpska, a empêché de trouver une solution définitive et a retardé également le programme de travail qui avait été proposé à la Commission pour les premiers mois de 1999. Le projet de statuts de la Société a été révisé et il est à nouveau en cours d'examen.

90. Télécommunications. Depuis l'intervention du Bureau en décembre 1998 pour rétablir les liaisons téléphoniques interentités, l'évolution dans le domaine des télécommunications a été encourageante. Il y a aujourd'hui plus de 600 liaisons interentités en fonctionnement. Le 18 février 1999, le Conseil des ministres a procédé aux premières nominations (trois membres à plein temps et deux des trois membres à temps partiel) au Conseil de gestion de l'organe de contrôle des télécommunications. À la date de la rédaction du présent rapport, les circonstances avaient toutefois empêché l'organe de contrôle des télécommunications d'entrer en fonctionnement. Le plan d'attribution des numéros pour la Bosnie-Herzégovine fait l'objet d'un travail intense et devrait être en place pour la prochaine période qui fera l'objet d'un rapport.

91. Poste. Les échanges de courrier interentités se sont poursuivis sans interruption. Avec l'aide d'un spécialiste fourni par le Gouvernement néerlandais, le projet d'une nouvelle loi postale à l'échelon de l'État a été rédigé; il sera examiné en avril par toutes les parties au siège de l'Union postale universelle à Berne. Les discussions se poursuivent avec les différentes parties pour trouver des fonds afin de répondre aux besoins de reconstruction considérables dans ce secteur.

Réforme macroéconomique et transition

92. Groupe chargé des questions économiques. Le Groupe chargé des questions économiques joue toujours un rôle essentiel pour aider les bailleurs de fonds à cibler leurs interventions et à définir les conditions auxquelles ils subordonnent l'aide économique. Tout récemment, les membres du Groupe ont examiné et approuvé les conditions pour la Conférence des bailleurs de fonds de 1999, préparées par mon bureau. Ces conditions comprennent la réalisation de progrès satisfaisants dans les retours des populations minoritaires, la mise en application de la loi sur les biens immobiliers, la pleine application de la loi sur les douanes de la Bosnie-Herzégovine et des droits de douane extraordinaires conformément à la décision du Conseil des ministres, l'adoption par les entités d'un plan de liquidation et de réforme des bureaux des paiements, le renforcement des progrès dans le processus de privatisation, en particulier le plein fonctionnement de tous les organismes de privatisation et l'harmonisation des législations des entités avec la loi-cadre et la surveillance du respect de ses dispositions, enfin, le financement de la télévision publique par l'adoption de la législation pertinente, laquelle relève de la responsabilité des Entités.

93. Le marka convertible. Le marka convertible continue à se répandre comme une monnaie largement acceptée par le public. La dépréciation du dinar

yougoslave et du kuna croatien a convaincu la population de détenir des marka convertibles, monnaie la plus stable de la région. À partir du 1er avril 1999, le marka convertible pourra être acheté et vendu auprès de quatre grandes banques européennes dans trois pays : Bank Austria et Raiffeisen Zentralbank, en Autriche, Dresdner Bank, en Allemagne et Crédit suisse, en Suisse. Selon un sondage récent, 86 % des personnes interrogées à Banja Luka déclaraient avoir davantage confiance dans le marka convertible que dans le kuna ou le dinar yougoslave. À Livno, ville d’Herzégovine où existe un attachement sentimental au kuna, une vaste majorité s’est prononcée dans le même sens. En Republika Srpska, le stock total de monnaie est réparti également entre marka convertible et dinar yougoslave. De plus, les paiements d’impôts dans cette Entité sont aussi répartis également entre ces deux monnaies. L’administration publique verse les retraites et les traitements de ses salariés en proportions égales de markas convertibles et de dinars yougoslaves.

94. Bureau des paiements. La réforme dans ce domaine avance sous l’impulsion du Groupe consultatif international (GCI) et des représentants des grandes organisations internationales et des bailleurs de fonds, dont le Bureau. Le GCI a conclu un accord avec les autorités locales sur une stratégie pour démanteler et éliminer les bureaux des paiements qui devraient avoir disparu du système des paiements de la Bosnie-Herzégovine d’ici décembre 2000. Les fonctions actuelles des bureaux des paiements seront transférées aux institutions appropriées. Les bureaux des paiements (ZPP et ZAP dans la Fédération et SPP en Republika Srpska) sont les descendants du Service de comptabilité sociale (SDK) de l’ex-Yougoslavie. Ils ont un monopole sur tous les paiements internes et les dépôts en espèces. Cette situation de monopole, ajoutée au manque de transparence et aux commissions élevées perçues par les bureaux des paiements sur les opérations qu’ils accomplissent créent un risque considérable pour les entreprises privées et empêchent l’apparition d’un secteur bancaire commercial solide. À l’échelon de la Fédération et à celui de la Republika Srpska, un Conseil d’administration sera créé pour superviser le démantèlement et la liquidation des bureaux des paiements. Les fonctions de ces bureaux seront transférées aux banques commerciales et aux administrations publiques. La transition se fera en douceur.

95. Douanes et commerce. Le Bureau a bien avancé sur la voie de la création d’un espace économique unifié en Bosnie-Herzégovine. Le Conseil des ministres ayant adopté en janvier plusieurs décrets d’application de la loi relative à la politique douanière, les plus importants volets du cadre législatif sont désormais en place. Un pas important vers la pleine application de la législation douanière a été franchi lorsque les deux entités ont accepté de remplacer les prélèvements illégaux par des droits d’importation supplémentaires perçus par l’État. Ce fut un problème épineux, les deux entités ne réussissant pas à se mettre d’accord sur la manière de protéger l’industrie locale. L’ultime étape sera la suppression du traitement préférentiel accordé sur le plan douanier aux importations provenant de Croatie et de Yougoslavie. Le Conseil des ministres devrait en principe décider bientôt d’y mettre fin et d’appliquer pleinement la loi relative à la politique douanière. Pour aller plus loin dans la normalisation du commerce extérieur et pour mieux stimuler celui-ci, des travaux préliminaires ont été engagés en vue d’aboutir à un accord commercial entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Une délégation de trois membres nommés par la présidence a lancé les négociations en se rendant une

première fois à Zagreb. D'autre part, depuis l'accord ministériel d'août dernier, le Groupe de travail sur l'harmonisation des impôts indirects a bien avancé lui aussi. L'harmonisation des taux des taxes sur les ventes et des droits d'accise supprimera une incitation importante à la fraude fiscale, en même temps que des obstacles au commerce intérieur en Bosnie-Herzégovine.

96. Privatisations. Le Bureau reste décidé à appuyer le processus de privatisation et à l'accélérer, afin de stimuler la croissance économique tirée par le secteur privé. On se rappellera que j'ai imposé en juillet 1998 la Loi-cadre relative à la privatisation des entreprises et des banques, afin de garantir que les choses se passent dans la transparence et de permettre aux réfugiés et aux déplacés de participer au processus sans subir aucune discrimination. Je continue néanmoins à me faire du souci à propos de la place faite à la participation des réfugiés et des déplacés dans les deux entités.

97. La législation de la Fédération en matière de privatisation a été modifiée début 1999 afin de la mettre en conformité avec la Loi-cadre et d'éliminer certaines incohérences. Des modifications éventuelles de la législation de la Republika Sprska sont à l'étude.

98. J'ai créé une commission indépendante chargée de surveiller les privatisations et de contrôler la conformité du processus à l'Accord de paix et à la Loi-cadre. Cette commission a également pour tâche de me donner des points de vue de spécialistes sur tout ce qui touche les privatisations. J'y ai nommé trois experts extrêmement qualifiés et expérimentés dont la présence est financée par les Gouvernements américain, néerlandais et suédois. La première réunion de la Commission a eu lieu en janvier 1999.

99. Une autre institution importante pour le passage à une économie de marché est la Commission des valeurs mobilières. Le Gouvernement de la Fédération y a nommé quatre membres qualifiés et, conformément à la loi de la Fédération qui régit la question, j'en ai nommé un cinquième, étranger au pays. La Commission prendra ses pouvoirs en avril 1999.

100. Lutte contre la fraude. Le travail entrepris sur ce front avance bien. Le premier d'une série de séminaires réunissant juges, procureurs et membres de la police des deux entités s'est tenu en Allemagne et en Autriche en décembre 1998; il était axé sur les systèmes à l'occidentale faisant appel, en matière d'enquête et de traduction en justice, à l'idée d'une équipe spéciale anticorruption; on s'occupe actuellement d'organiser d'autres rencontres du même genre. Le Comité directeur a approuvé une stratégie globale anticorruption élaborée par le Groupe chargé, au sein du Bureau, de la lutte contre la fraude. Par certains aspects, cette stratégie comporte des éléments de réforme sur les plans économique, juridique et judiciaire et sur ceux de la police et des institutions. Elle repose sur quatre idées clefs (supprimer les occasions de frauder, assurer la transparence et la communication de l'information, appliquer des moyens de contrôle et des sanctions et agir sur les esprits) et vise à fournir les outils nécessaires pour savoir ce qui a besoin d'être changé et élaborer et mettre en oeuvre des modifications dans l'organisation et le fonctionnement de l'administration, en vue de faire disparaître les actes de corruption, ou au moins de les rendre nettement plus rares, et de sensibiliser le public au problème.

101. Statistique. Dans le cadre des institutions communes, l'Institut de statistique de Bosnie-Herzégovine, créé en août 1998 par décision du Conseil des ministres, est maintenant totalement opérationnel grâce à l'appui énergique fourni par la communauté internationale et par le Bureau. La direction, formée de représentants des trois peuples du pays, coopère de plus en plus en vue de produire des données agrégées à l'échelle du pays. Le premier Bulletin de statistique a été publié en mars 1999. On y trouve des données agrégées sur divers secteurs clefs, notamment l'agriculture, la sylviculture, le bâtiment, l'éducation, les transports et les communications. Le second est bouclé et prêt à être distribué : on y trouvera des données sur l'emploi et les salaires, qui ont toujours été des indicateurs très importants. On travaille actuellement au troisième, où seront présentés des chiffres agrégés sur les mêmes domaines, ainsi qu'une information partielle sur les prix moyens. Quant au quatrième, dont la sortie est prévue en juin 1999, on y trouvera de nouvelles statistiques sur l'industrie.

102. Agriculture. Le Bureau s'est vu confier la présidence d'une équipe spéciale chargée de l'agriculture, qui a pour mission d'assurer la coordination entre la communauté internationale et les autorités locales pour les activités de longue haleine visant à remettre sur pied et à développer le secteur agricole. Un des deux éléments de cet organe est un Comité directeur composé de représentants des principales organisations internationales et des ministères de l'agriculture des deux entités, qui examine les initiatives portant sur l'agriculture. L'autre est un centre d'échange d'idées auquel sont invités à contribuer les membres de la communauté internationale qui s'intéressent au secteur agricole.

103. Mostar. Après que la reprise du fonctionnement de l'aéroport de Mostar se fut bien passée, au troisième trimestre 1998, il a été décidé de proroger de six mois ma décision arbitrale afin de mener à bien, pour septembre 1999, le transfert de l'autorité sur l'aéroport à l'administration conjointe de la Ville de Mostar. Des projets de remise en état et de renouvellement du matériel, pour 5,9 millions de dollars, sont en cours d'exécution ou de préparation et devraient permettre, à terme, d'assurer la rentabilité de l'aéroport.

104. Aviation civile. Le projet de loi relative à l'aviation civile a été soumis pour la seconde fois au Conseil des ministres le 17 novembre 1998. Rien de notable n'a été fait pour qu'il soit adopté.

105. Le Commandement de la SFOR a délégué ses pouvoirs et ses responsabilités concernant la gestion de la couche supérieure de l'espace aérien du pays, entre FL 330 et FL 450, à la Direction de l'aviation civile de Bosnie-Herzégovine (DAC). Il est primordial de disposer d'un plan pour que la DAC contrôle cet espace, car celle-ci a désespérément besoin de recettes et tant que ce plan n'existe pas EUROCONTROL ne peut pas débloquer les recettes produites par les survols, qu'elles aient déjà été encaissées ou non. L'absence d'accords pour régler la question du contrôle du trafic aérien gêne également la Bosnie-Herzégovine dans les efforts qu'elle déploie pour adhérer à la Commission européenne de l'aviation civile (CEAC).

106. La Commission européenne a garanti le financement d'un projet qui doit être exécuté par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). La DAC

de Bosnie-Herzégovine a agréé, en décembre 1998, ce projet qui vise à améliorer son organisation et sa gestion et à renforcer ses compétences, ainsi qu'à actualiser son plan directeur.

107. En février 1999, poussé par le Bureau et par la SFOR, la DAC de Bosnie-Herzégovine a signé l'appel d'offres relatif à l'élément navigation aérienne du projet de reconstruction prioritaire dans le domaine des transports (BP12). Ce projet est lié à un prêt d'environ 3,2 millions de dollars des États-Unis de la part de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et il permettra de doter d'aides à la navigation qui sont indispensables les installations de Tuzla, Mostar et Omarska.

108. Le trafic aérien (passagers et fret) était en plein essor jusqu'à la fermeture de l'espace aérien, le 24 mars 1999. En janvier 1999, le trafic passagers dans la Fédération a été supérieur de 28 % à ce qu'il avait été un an plus tôt. Bien que certains couloirs aient été rouverts au trafic civil depuis, la Bosnie-Herzégovine a subi un préjudice, sur le plan de l'aviation civile, dont on ne saurait encore mesurer l'ampleur.

109. Les compagnies aériennes continuent d'intensifier leurs activités à l'aéroport international de Sarajevo. La reconstruction de l'aérogare passagers et l'installation d'un meilleur système d'éclairage des pistes se poursuivent.

110. L'aéroport de Tuzla n'est actuellement desservi par aucune compagnie privée. L'administration du canton de Tuzla-Podrinje a cependant commandé une étude de l'infrastructure de l'aéroport à une société américaine, en janvier 1999; l'objectif est de renforcer les capacités opérationnelles de l'aéroport.

111. L'aéroport de Banja Luka a récemment créé une zone de gestion d'aérogare. D'autre part, les travaux de construction d'un nouveau centre technique ont commencé. Ce projet est parrainé par la Communauté européenne. SATAIR, la première compagnie aérienne de la Republika Srpska, continue d'assurer des vols réguliers. Une nouvelle compagnie, Air Sprska, a commencé à faire de même.

112. Les projets d'infrastructure et de remise en état avancent comme prévu à l'aéroport de Mostar. Le projet relatif à l'éclairage du terrain, qui permettra à l'aéroport de fonctionner 24 heures sur 24, devrait être achevé au plus tard en août 1999. Les plans de la nouvelle tour de contrôle du trafic aérien sont presque terminés. La Communauté européenne et le Gouvernement néerlandais ont financé les améliorations générales de l'aéroport à hauteur d'un montant total de 5,9 millions de dollars en 1999. La situation financière de l'aéroport demeure fort préoccupante. Les dettes accumulées par l'Autorité provisoire de l'aéroport s'élèvent à environ 125 000 deutsche mark. L'aéroport accusant actuellement un déficit d'exploitation considérable, son endettement s'accroîtra encore dans les mois qui viennent. En mars, j'ai prorogé le mandat de l'autorité provisoire jusqu'au 16 septembre 1999.

113. Questions militaires. Nous avons maintenu notre action visant à améliorer les qualités professionnelles des Forces armées des entités. On peut se réjouir de la collaboration qui s'est installée entre le Bureau, la SFOR et l'OSCE à cet égard. Des progrès ont été accomplis, même s'ils n'ont pas été aussi rapides

que nous l'aurions souhaité. L'actualité du Kosovo a ralenti le progrès dans tous les domaines à caractère militaire, comme dans tant d'autres, mais l'Armée de la Republika Sprska fait preuve, malgré de fortes pressions exercées par les ultras, d'une retenue remarquable qui dénote un niveau de professionnalisme parmi les militaires dont on ne peut que se féliciter.

114. Déminage. Des progrès continuent d'être réalisés dans le domaine du déminage de la Bosnie-Herzégovine, surtout en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale slovène. Créé en mars 1998, celui-ci centralise les financements destinés aux activités de déminage et d'aide aux victimes pour les années à venir. Les donateurs sont incités à verser des contributions financières en passant par ce Fonds, afin de faire jouer au maximum le mécanisme de doublement des dons mis en place par le Gouvernement des États-Unis. L'objectif est de recueillir 14 millions de dollars d'ici à la première semaine de décembre 1999. À ce jour, le Fonds a reçu 1,7 million de dollars et 7,4 millions de dollars de dons annoncés restent à recevoir. Étant donné que toute préférence exprimée par un donateur quant à la destination de sa contribution reste valable lorsqu'on passe par ce Fonds, il n'y a rien à perdre et tout à gagner en empruntant cette voie. On continue de s'employer à renforcer les centres d'action antimines et la Commission du déminage, ainsi que leur efficacité.

115. Des opérations de déminage à caractère limité ont eu lieu dans les secteurs du sud qui n'étaient pas touchés par le mauvais temps de saison. Les équipes des Forces armées des entités ne sont pas complètement entrées en action avant le 19 avril. La Commission militaire mixte leur a fixé un objectif ambitieux : déminer 2 millions de mètres carrés cette année. Au total, entre janvier et mars 1999, 248 234 mètres carrés ont été examinés et déminés. Il a notamment fallu déminer 189 maisons et détruire 184 mines. Le CICR et l'UNICEF poursuivent leur programme de mise en garde contre les mines, et la tendance est à la diminution du nombre d'incidents — ce qui n'empêche malheureusement pas que six personnes (dont un enfant) aient été tuées et cinq (dont un enfant) blessées au cours de la période considérée.

Sarajevo, le 5 mai 1999
